

# Rapport de la commission spéciale sur le terrorisme

Le Parlement européen a créé en 2017 une commission spéciale sur le terrorisme pour mieux répondre aux inquiétudes des citoyens européens et pour se pencher sur les questions liées à la lutte contre le terrorisme aux niveaux européen et national. Les conclusions et recommandations contenues dans le rapport de la commission, qui doit être débattu lors de la séance plénière de décembre, s'intéresse aux actions législatives et concrètes pouvant être mise en œuvre contre le terrorisme en Europe et émet un certain nombre de recommandations, en particulier au sujet de la coopération et d'échange d'informations entre différents acteurs.

## Contexte

Depuis les années 1990, l'Union européenne a subi un grand nombre d'attentats terroristes. [La lutte contre le terrorisme](#) est l'une de ses [grandes priorités](#) et l'une des principales [inquiétudes](#) des citoyens européens. Afin d'améliorer la réponse de l'Union face à cette menace, le Parlement européen a [mis en place](#) une commission spéciale sur le terrorisme (TERR) le 6 juillet 2017 et constituée le 14 septembre 2017, pour travailler sur les questions pratiques et législatives liées à la lutte contre le terrorisme.

## Conclusions et recommandations principales de la commission TERR

Le 13 novembre 2018, la commission TERR a achevé ses travaux par l'adoption d'un [rapport](#) énonçant ses conclusions et ses recommandations. La commission a étudié avec soin les outils et les ressources mis en place par l'Union et ses États membres, et a mis en évidence des problèmes de mise en œuvre des politiques de lutte contre le terrorisme, associés à des problèmes de financement et de mise à disposition de ressources adéquates. Le rapport a par ailleurs évalué le cadre institutionnel de lutte contre le terrorisme de l'Union. Il rappelle que, bien que la sécurité nationale relève de la responsabilité exclusive des États membres, ceux-ci doivent s'entraider, notamment dans les domaines de la lutte antiterroriste et du renseignement. Le rapport souligne la nécessité d'un régime approprié de conservation des données. La radicalisation est décrite comme une menace considérable à l'échelle de l'Union, car les individus se radicalisent par leurs contacts personnels, en ligne ou par la littérature. Le rapport recommande d'aller au-delà des initiatives [actuelles](#) de lutte contre la radicalisation, et de fonder un centre d'excellence européen pour la prévention de la radicalisation et de renforcer la coopération entre les différents acteurs. Il met en évidence les limites du cadre législatif actuel relatif aux contenus radicaux en ligne et appelle la Commission à présenter une proposition législative obligeant les [fournisseurs de services en ligne](#) à supprimer le contenu terroriste dans l'heure.

Le rapport insiste sur la nécessité d'établir de nouvelles formes de coopérations, incluant un partage systématique d'informations, au moyen de solutions techniques permettant un transfert automatisé des informations des systèmes nationaux vers les systèmes européens. Europol pourrait, dans ce contexte, devenir le noyau central de ces échanges. Les frontières extérieures de l'espace Schengen doivent être sécurisées et il importe de procéder à des améliorations au plan technique, en particulier au niveau de l'interopérabilité des bases de données et des contrôles biométriques. La lutte contre le terrorisme implique également de s'attaquer aux flux financiers, notamment au financement de la radicalisation. Le rapport appelle par conséquent à mettre en place un système européen de surveillance du financement du terrorisme ([TFTS](#)) qui soit à même de suivre les transactions de personnes soupçonnées de terrorisme dans la zone euro, qui compléterait l'actuel programme de surveillance du financement du terrorisme ([TFTP entre les États-Unis et l'Union européenne](#)). Le rapport insiste également sur la nécessité d'établir une liste des [infrastructures critiques](#) européennes et à réviser la législation actuelle pour y introduire l'obligation de faire part des incidents les concernant. Le rapport souligne l'importance de l'utilisation d'explosifs dans les attentats terroristes en Europe; il se félicite de la proposition de règlement sur les [précurseurs d'explosifs](#) et

appelle à combler les lacunes des législations européenne et nationales en matière d'armes à feu. Il est instamment demandé aux États membres de transposer les dispositions de la directive de 2012 sur les [victimes de la criminalité](#) et de la directive de 2017 sur la lutte contre le terrorisme relatives aux [victimes du terrorisme](#). Enfin, le respect des valeurs et des droits fondamentaux de l'Union est d'une importance capitale pour la réussite des politiques de l'Union en matière de lutte contre le terrorisme.

Rapport d'initiative: [2018/2044\(INI\)](#); commission compétente au fond: TERR; rapporteuses: Monika Hohlmeier (PPE, Allemagne) et Helga Stevens (ECR, Belgique).

